



I) Charte "Ya d'ar brezhoneg"

L'Office Public de la langue bretonne accompagne les collectivités dans leur souhait de développer le breton. La ville de Brest a entamé des actions en vue d'obtenir le niveau 2 de la charte Ya d'ar brezhoneg : vous engagez-vous à continuer dans cette voie afin de valider le niveau 2, à aller encore plus loin ? Selon quel calendrier ?

La ville de Brest s'est engagée à atteindre le niveau 2 de la charte Ya D'ar brezhoneg. Nous tiendrons cet engagement en réalisant les actions pour lesquelles le niveau attendu n'est pas encore atteint. Une fois le niveau 2 atteint nous rencontrerons l'OPLB afin de définir les possibilités de la ville de Brest et de Brest Métropole d'aller encore plus loin dans la promotion et la valorisation de l'usage de la langue bretonne.

II) Le breton dans la vie publique

- 1. Vous engagez-vous à entériner et poursuivre la décision de l'actuelle municipalité (en juillet 2019) de systématiser l'installation de panneaux de rue bilingues à chaque fois qu'un panneau sera installé ou remplacé ?**

La pose de plaques de rues bilingues est une demande historique des associations et en particulier de Sked. Depuis juillet 2019 toutes les plaques posées à Brest sont bilingues. La traduction et la mise en forme est réalisée en parfaite collaboration avec l'OPLB.

Nous poursuivrons bien entendu cette action éminemment importante pour la visibilité de la langue bretonne dans l'espace public.

2. Associez-vous SKED aux travaux de la commission de dénomination des rues ? Selon quelles modalités ?

Les dénominations des noms de rues font, avant leur vote en conseil municipal, l'objet d'un travail en amont avec les adjoints concernés, sur la base des diverses propositions émanant de brestoises et brestois.

Les modalités de travail d'une telle commission seront posées en début du mandat à venir pour améliorer le fonctionnement et renforcer la participation des habitantes et habitants.

3. Acceptez-vous de rectifier les noms de lieux mal orthographiés et utiliser au maximum les toponymes originaux en breton lors de la création de nouvelles routes, lotissements, etc... Vous opposerez-vous à toute initiative ou toute injonction de La Poste visant à franciser la toponymie des communes ?

La toponymie est la mémoire des lieux. Nous avons commandé il y a plusieurs années une étude toponymique à l'OPLB. Sur la base de cette étude l'orthographe de certains toponymes a été changée, ainsi que les panneaux routiers les désignant. Nous tiendrons systématiquement compte de l'étude et de l'expertise de l'OPLB dans les futures dénominations, ainsi que cela a été fait sur la dénomination de la rue de « Lanroz » en juin 2019.

La question du changement d'orthographe des voies est toutefois plus complexe. Cela peut se faire au cas par cas en portant une attention particulière aux voies comportant des habitations. En effet un changement d'adresse est lourd et coûteux pour les habitants. Néanmoins il est possible de faire des changements. Ainsi, à la demande de la famille, nous avons changé l'orthographe de la rue « Angela Duval » pour l'écrire, conformément à l'orthographe bretonne, « Anjela Duval ».

Nous n'avons reçu aucune injonction de La Poste à franciser les noms bretons. Si cela devait se produire nous y répondrions négativement.

4. Comment comptez-vous faire pour amplifier la présence du breton sur les panneaux touristiques, et l'affichage en ville d'une façon générale ?

La logique qui a prévalu au choix des engagements de la ville et de la métropole pour le niveau 2 de la charte Ya d'ar brezhoneg était de rendre plus visible la langue bretonne dans la vie quotidienne (plaques de rues, journal municipal, formulaires et publications...).

Dans notre programme nous proposons que les affichages sur le réseau d'affichage numérique portés par la ville ou attribués à des associations seront systématiquement proposés en bilingue.

5. Vous engagez-vous à prendre en compte le breton dans les futurs appels à projet pour renouvellement de la signalétique et à respecter la parité entre le français et le breton sur tous les panneaux bilingues ?

Oui

6. Les associations du milieu breton réclament depuis de longues années une véritable Maison de la langue et de la culture bretonne, symbole de rayonnement culturel mettant en valeur le patrimoine brestois, l'Histoire de Brest, les liens avec la langue bretonne, permettant et valorisant les activités culturelles bretonnes au centre-ville. Si vous êtes élu.e.s, Brest, à l'instar de Quimper, Rennes, Nantes, Saint Brieuc, notre ville aura-t-elle enfin une véritable "Maison de Pays" à la hauteur de l'enjeu ?

La ville de Brest et Brest Métropole ont récemment investi pour permettre à SKED d'accéder à de nouveaux locaux, plus confortables et fonctionnels, en centre-ville, facilement accessible. Nous continuerons à soutenir SKED tant au niveau des locaux que du projet associatif.

III) Le breton dans l'éducation

1. Si vous êtes élu.e.s, aiderez-vous au développement et à la promotion de nouvelles filières bilingues ou immersives ? Quel est votre ambition sur ce point ?

Depuis 2012 nous avons pour politique d'avoir au moins une école bilingue publique par quartier. Nous avons ainsi ouvert une filière bilingue à l'école de Kerargaouyat en 2012, une à l'école Lucie et Raymond Aubrac en 2014 et autre à l'école de Quéliverzan en 2018.

Nous continuerons avec en premier lieu l'ouverture d'une filière bilingue à l'école Simone Veil en 2020 avec l'objectif d'une école bilingue publique dans chacun des 7 quartiers de la ville.

La pérennisation des filières bilingues passe par une formation des agents. Nous accompagnerons les agents qui souhaitent se former à la langue bretonne en vue de leur travail dans les écoles (Atsem, animateurs...).

2. Soutiendrez-vous financièrement la création d'une crèche et/ou d'autres types d'accueil de la petite enfance en breton ?

Les discussions sont engagées depuis longtemps avec l'association Div Skouarn. Nous ouvrirons une crèche immersive bilingue et nous développerons la sensibilisation à la langue bretonne dans toutes les crèches municipales en nommant un référent langue bretonne pour la petite enfance.

3. Vous engagez-vous à continuer de soutenir financièrement les écoles DIWAN de la commune et le versement égal du forfait scolaire ? Ou bien à verser le forfait pour les enfants de votre commune allant dans une filière bilingue ou Diwan extra communale ?

La ville de Brest dispose d'un large choix de scolarisation bilingue ou immersive. Nous soutenons à égalité les écoles publiques et privées sous contrat, dans le respect strict de la loi. Nous apportons aussi un soutien important à l'école Diwan en lui permettant d'utiliser des locaux municipaux pour ses 2 sites de Kerangoff et du Guelmeur.

La ville de Brest n'a pas pour politique de verser le forfait scolaire pour les enfants brestois scolarisés dans une autre commune, pas plus qu'elle ne le demande pour les enfants non brestois scolarisés à Brest (ce qui est plutôt favorable à l'école Diwan).

Par ailleurs en tant qu'école sous contrat, Diwan a accès aux aides aux projets d'écoles mis en œuvre par la ville de Brest.

4. Vous engagez vous à proposer 1h de breton à tous les écoliers brestois (dispositif dont est prestataire SKED, qui dispose d'excellents retours mais qui concerne trop peu de classes aujourd'hui) ?

La question de la sensibilisation à la langue bretonne repose en premier lieu sur le volontariat des équipes enseignantes, en accord avec les projets des écoles.

Nous continuerons à proposer cette possibilité en développant le nombre de classes pouvant en bénéficier.

IV) Le breton dans la vie municipale

- 1. Si vous êtes élu.e.s, y aura-t-il un poste d'élú référent délégué à la langue bretonne (pour la ville et aussi pour la métropole) ? Un chargé de mission dédié entièrement à ces questions ? Doterez-vous la politique linguistique d'un budget propre à la hauteur des enjeux et des besoins ? De quel montant ? (Préconisation : 1€/an minimum et par habitant pour développer l'usage du breton)**

Il y aura pour la ville de Brest un adjoint ou une adjointe en charge de la langue bretonne.

- 2. Êtes-vous d'accord pour instituer une commission extra-municipale/groupe de suivi des engagements de la charte "Ya d'ar brezhoneg" qui se réunirait deux fois par an ?**

Depuis l'engagement pris par Brest Métropole d'atteindre le niveau 2 de la charte Ya d'ar brezhoneg nous avons à plusieurs reprises rencontré les associations concernées par la défense et la promotion de l'usage de la langue bretonne.

Une rencontre multipartite a été organisée afin de discuter de la mise en œuvre des engagements des 2 collectivités. Cette rencontre préfigure le comité de suivi qui sera mis en place et qui se réunira selon les modalités qui seront définies collectivement.

- 3. Vous engagez-vous à recenser les agents bilingues dans la collectivité et à valoriser leur compétence linguistique, sur la base du volontariat ? A quel moment du mandat ?**

Oui. Cette valorisation est déjà en cours pour certains postes.

- 4. Allez-vous pérenniser et renforcer les propositions de modules de formation à la langue bretonne pour les agents ? Comment ?**

Oui car cela participe au renforcement de l'usage de la langue bretonne.

- 5. Pouvez-vous proposer un accueil bilingue dans certains services, par des personnels volontaires, et en assurer une publicité visible dans les lieux concernés (panneaux, badges...) ?**

Oui.

- 6. Vous engagez-vous à inscrire la compétence « langue bretonne » dans plus de fiches de postes ? (Atsem, Bibliothèque, accueil du public, valorisation du patrimoine...)**

Oui. Les engagements de la ville de Brest en faveur de la langue bretonne nécessitent maintenant la présence d'agents maîtrisant la langue dans plusieurs services.

Lors des recrutements sur ces postes il sera porté attention à la maîtrise de la langue bretonne.

- 6. Accepterez-vous les prénoms bretons à l'Etat civil ?**

Oui nous les acceptons.

7. Mettrez-vous à disposition, comme à Rennes, un livret de famille bilingue français-breton ?

Nous y travaillerons et cette proposition pourra s'inscrire dans le cadre du renforcement de la charte Yan d'ar Brezhoneg, après l'obtention du niveau 2.

8. Allez-vous développer une signalétique bilingue dans les bâtiments et sur les véhicules de la mairie, de Brest Métropole et des structures annexes (Eaux du Ponant etc..) ? Quand ?

Les structures dépendant de la ville ou de la métropole (SEML, SPL...) sont regroupées dans un organe de pilotage appelé « maison commune ». Nous donnerons comme consigne à chacune de ces structures de s'engager dans la charte Ya d'ar brezhoneg.

10. Comme nombre de villes et/ou collectivités allez-vous bilinguiser les logos de Brest et de la métropole ?

Nous l'étudierons à la faveur d'un renouvellement.

11. Le site brest.fr n'est toujours pas bilingue... Au-delà de quelques pages statiques en breton... Une fois à la mairie, allez-vous remédier rapidement à cela ?

La question du bilinguisme d'un site internet de collectivité est épineuse. En effet le site « brest.fr » regroupe des milliers de pages avec un contenu dynamique induisant une réelle difficulté à maintenir sur le long terme une navigation fluide dans plusieurs langues.

Nous avons pleinement conscience de la faiblesse de la langue bretonne sur le site. Nous engagerons avec le service communication une action afin de faire apparaître plus de contenu en langue bretonne sur le site.

Fidèles à notre souhait de donner plus de visibilité à la langue bretonne, nous veillerons à faire apparaître plus de contenu en breton dès la première page.

12. Pourrez-vous adopter une charte graphique intégrant le bilinguisme dans l'ensemble des documents édités (affiches, dépliants, formulaires...) et renforcer la place du breton dans le magazine Sillage par un article en breton notamment (SKED y rédige actuellement une chronique) ?

Conformément à nos engagements nous continuerons à développer l'usage de la langue bretonne dans les documents que nous produisons.

13. Allez-vous développer le bilinguisme des formulaires, notamment ceux de demande de subvention, et des livrets "pratik" ?

La bilinguisation des formulaires (une collectivité telle que la nôtre en génère beaucoup) est un engagement pris pour l'obtention du niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg. Nous le respecterons. En parallèle nous travaillerons à développer la présence de la langue bretonne dans nos publications, en particulier la collection « Pratik » en traduisant par exemple les têtes de chapitres et leur déclinaison numérique.

14. Comment prévoyez-vous de développer la présence de la langue bretonne dans les événements (culturels, sportifs...) ?

En poursuivant le travail déjà engagé.

15. Vous-même ou quelqu'un de votre liste est-il ou elle en mesure d'adresser un message en breton, et de commencer un discours par quelques mots en breton ? Pourrez-vous le faire durant la campagne ?

Nous aurons une prise de parole en langue bretonne lors de notre réunion publique du 12 mars au centre social Horizons.